

**Réunion des Hautes Parties contractantes à la CCAC
Du 13 au 15 novembre 2019 – Genève (Suisse)**

**Échange de vues général (point 7 de l'ordre du jour)
CANADA**

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation canadienne, j'aimerais exprimer notre satisfaction quant à la manière dont vous avez préparé les travaux de la présente réunion des Hautes Parties contractantes.

Le Canada est attaché à l'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et de ses protocoles, et estime que la capacité de cette dernière à concilier les besoins en matière de sécurité d'une part et les préoccupations humanitaires de l'autre lui permet d'agir comme instrument principal du mécanisme de désarmement.

Le Canada reconnaît la CCAC comme le forum approprié pour tenir des discussions sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), et nous appuyons la poursuite des travaux du groupe d'experts gouvernementaux en 2020 et 2021, comme convenu lors de la dernière réunion du groupe en août.

Le Canada est toujours d'avis que toutes les discussions juridiques sur les SALA devraient être centrées sur la conformité au droit international humanitaire, ce qui comprend l'obligation pour tous les États d'assurer la licéité de leurs armes, de leurs moyens et de leurs méthodes de guerre.

La réalisation d'un [document de consensus](#) en 2019 témoigne de l'excellente conduite de nos travaux par le président, monsieur Gjorgjinski de la Macédoine du Nord, et traduit également l'esprit de collaboration avec lequel les États ont participé aux discussions. Entre autres, nous considérons l'approbation officielle des principes directeurs de 2018 comme une réalisation très positive de ce rapport. En ce qui concerne les deux éléments qui ont été laissés entre crochets dans ce document, nous exhortons toutes les Hautes Parties contractantes à travailler de manière constructive durant cette réunion pour trouver un terrain d'entente raisonnable afin de prendre une décision à l'égard de ces questions. Nous escomptons que les discussions menant à la Conférence d'examen de 2021 traduiront un dialogue également axé sur la collaboration tout en suivant le rythme des progrès inéluctables des innovations technologiques qui définissent notre époque.

Monsieur le Président,

Le Canada demeure troublé par l'utilisation aveugle d'armes explosives dans les zones habitées. Des attaques de cet ordre ont des répercussions dévastatrices sur la population civile, causant des décès et blessures ainsi que la destruction et la détérioration des infrastructures qui sont essentielles à la survie des civils.

L'utilisation aveugle de ces armes constitue une question de conformité au droit international humanitaire, et non un problème inhérent à un type d'arme. Il s'agit d'une question qui doit être abordée par la communauté internationale, et nous sommes conscients de l'urgence de poursuivre les discussions sur la manière d'assurer la conformité au droit international humanitaire et la protection des civils dans ces contextes. Nous nous rappelons que les réussites passées de la CCAC reposaient sur la définition précise des armes dont on envisageait l'interdiction.

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de vos efforts soutenus à la recherche de solutions pour remédier aux problèmes financiers au sein de la Convention et améliorer la stabilité de l'appui du secrétariat. Nous convenons qu'il est nécessaire de nous assurer ensemble que la CCAC dispose des capacités financières et humaines pour remplir son mandat.

Afin de protéger la stabilité financière à long terme de la Convention, il est essentiel que toutes les Hautes Parties contractantes versent leurs contributions obligatoires dans leur intégralité et dans les délais impartis, et cela doit demeurer au centre de nos efforts.

Nous sommes également d'avis que l'intégrité des travaux de la Convention, en ce qui a trait en particulier aux nouveaux problèmes tels que les SALA, dépend d'un personnel spécialisé et dévoué qui fournit des services de secrétariat.

Compte tenu de ces considérations, le Canada peut appuyer les mesures financières proposées dans votre document soumis à cette réunion. Nous croyons que la création proposée d'un fonds de roulement destiné aux contributions volontaires constitue un outil utile pour aider à assurer la stabilité d'une unité d'appui à l'application de la CCAC. Nous sommes d'avis qu'il s'avère fondamental que les fonds puissent être utilisés uniquement pour fournir des liquidités à court terme afin de financer les contrats du personnel de l'unité d'appui à l'application de la CCAC. Toutefois, nonobstant les avantages potentiels d'établir un fonds de roulement, une telle mesure ne doit pas remplacer les autres efforts visant à résoudre le problème fondamental des non-paiements.

Cela demeure essentiel afin d'assurer le fonctionnement de cet instrument juridique international et contribuera à son objectif de protéger la population civile contre les conséquences des hostilités.

Je vous remercie.